ART. 2 N° 1438

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

| Commission | |
|--------------|--|
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N º 1438

présenté par

Mme Chatelain, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoes, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché et M. Thierry

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

Après la deuxième phrase de l'alinéa 7, insérer la phrase suivante :

« La France engagera des négociations avec les autres puissances nucléaires, sous l'égide de l'ONU et avec l'appui des pays européens favorables, en vue de la signature du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN). »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est nécessaire que la France adopte une position proactive sur la question de la dissuasion nucléaire. Cette proposition du groupe Écologiste-NUPES souligne notre engagement à jouer un rôle déterminant dans les efforts internationaux visant à établir une paix et une sécurité durables.

Notre pays doit se positionner en tant que force motrice, encourageant la coopération entre les puissances nucléaires pour l'adoption du TIAN. Ce traité représente une étape essentielle pour la prévention de la prolifération nucléaire et pour la promotion du désarmement global.

Cette démarche s'inscrit parfaitement dans la tradition française de promotion de la paix, de la sécurité et des droits de l'homme sur la scène internationale.